SOMMAIRE

PRÉFACE 13

INTRODUCTION 17

PARTIE 1. LES THÉORIES EMPIRISTES : L'IDENTIFICATION D'UN OBJET CONNAISSABLE POUR UNE RECHERCHE JURIDIQUE SCIENTIFIQUE 77

Titre 1. En quête de faits : l'identification des réalités du droit pour une recherche empiriste 81

Chapitre 1. La thèse critique des théories empiristes : l'élaboration des critères de scientificité d'une recherche en droit 83
Chapitre 2. La thèse positive des théories empiristes : la délimitation des phénomènes factuels pour une recherche en droit 153

Titre 2. Enquêter sur les faits : l'utilisation de la réalité juridique pour une connaissance empiriste 227

Chapitre 3. La factualité pour la compréhension ontologique du droit : les limites du réductionnisme 229
Chapitre 4. La factualité pour la connaissance juridique : le déplacement du champ disciplinaire 301

PARTIE 2. LES MÉTHODES EMPIRIQUES : LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS POUR UNE RECHERCHE JURIDIQUE SCIENTIFIQUE 375

Titre 3. Méthodes empiriques et sciences sociales : la démocratisation d'outils exogènes dans la recherche juridique 379

Chapitre 5. L'absence de révolution méthodologique : la perpétuation des protocoles empiriques de recherche des sciences sociales 381
Chapitre 6. L'existence d'une évolution méthodologique : le développement des protocoles empiriques de recherche dans les facultés de droit 448

Titre 4. Méthodes empiriques et interdisciplinarité : l'articulation plurielle d'outils exogènes pour une recherche juridique 519

Chapitre 7. La recherche juridique empirique sans l'interdisciplinarité : le choix techniciste ouvert par une neutralité méthodologique 522
Chapitre 8. La recherche juridique empirique avec l'interdisciplinarité : le choix contextualiste pour une traduction méthodologique 586

CONCLUSION GÉNÉRALE 657

BIBLIOGRAPHIE 663

INDEX THÉMATIQUE 729

INDEX ONOMASTIQUE 737

TABLE DES MATIÈRES 743